

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 juin 2026

Le 17 juin 2026 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 3 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur Jean-Loup ARENOU, doyen de l'assemblée puis de Madame Céline SALLES, Présidente.

Étaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 162
Présents : 157
Votants : 134

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Muriel ABADIE (jusqu'à la délibération n°02), Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ (à partir délibération n°03), Jean-Louis CAZAUBON à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Camille BONNE, Philippe BRET, Jean-Pierre SALERS

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Sylvie ROCQ, Nicolas LARTIGUE, Philippe CHARLIER, Sylvie LAHILLE, Joël LARY, Pierre CANO, Brigitte SENAC
---------------------------	---

Cœur d'Astarac en Gascogne	Antoine MENDES, Michel BRONNER, Jean-Loup ARENOU, Alain BIDEI, André LECHIGUERO, Christophe PUGNETTI, Fatma ADDA
----------------------------	--

Val de Gers	Roger BREIL, Philippe LALANNE, Olivier BARASZ, Corinne ROUSSEAU, Éric BONNET, Roger ADELBRECHT, Laurent CAUBET, Karine MONFORT
-------------	--

Grand Auch Cœur de Gascogne	Jérôme SAMALENS, Véronique MASCARENC
-----------------------------	--------------------------------------

Artagnan en Fezensac	Philippe PEFFAU
----------------------	-----------------

Coteaux Arrats Gimone	Michel BONNOTTE, Bernard MONLIBOS
-----------------------	-----------------------------------

Avaient donné procuration : Bernard DOREY à Antoine MENDES

Étaient également présents : Mireille ULIAN, Sandrine RONCERAY, François D'ARGAIGNON, Rodolphe LOPEZ, Martine MOCHI, Monique COSTA, Antoine FAURE

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Claudine LADOIS, Fabrice LAFFORGUE, Robert SASSOLI, Nathalie SALVIGNOL, Christian ABADIE, Coralie DARRE, Guillaume PETIT, Philippe BARON, Sonia GAUTÉ, Michel DONEYS, Ghislaine BARTHELEMY, Jean-Claude LABORIE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Joris VAN DE PUTTE, Alain DUCOMBS, Jasmine PUCH-NEDELLEC, David JOVÉ, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Sarah
---------------------------	--

	LOUDET, Davis DELLAS, Daniel COCCHIOLA, Aline GOUJON, Carole MAILHOS, Nathalie MEZIERES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Myriam PRIVAT, Olivier GUALCO, Jean-Bernard MAGNIER, Michèle NAVARRE, Daniel PINSOLLES, Monique GENIN, Christine LAFAY, Nicolas SENAC, Hugues VILLAS, Marie RAMEAU, Dominique DUBOSQ, Thierry LEFEVRE, Michel AUGÉ, Gilles ROSSET, Raphaël BIANE
Val de Gers	Gaële GIACOMIN, Théophile JOULLIÉ, Sébastien NOILHAN, Thomas ESPERON, Carmen SAINT-MARTIN, Joël CAZAUX, Christine BERTIN-TARIS, Christelle SIBEL, Pierre RAMOUNEDA, Muriel PLANET, Michel PELLEGRIN, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Valérie ZAMORA, Christine PUJOS, Joël PROST, Jacques GARBAY, Domenico DIONISIO, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Virginie CAZENAVE, Alain BOURDETTE, Catherine ESTINGOY, Isabelle EXILARD, Jean-Pierre JEANNE, Michel CALVET, Lisa GODICHON, Aurélie GABRIEL, Max BALAS, Corinne KOVACICEK
Grand Auch Cœur de Gascogne	Stéphanie LORENZI, Alain DUCOS, Jean-Michel BLAY, Catherine TROUCHE
Artagnan en Fezensac	Véronique COELHO, Laura DEDIEU, Philippe GAVARRET, Evelyne BIANE, Nathalie MANGENOT, Sylviane LASCOMBES, Hélène LÉON, Xavier HUSSON, Pascale PELLEFIGUE
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Patrice RAMOUNEDA, Kévin DARRÉ, Monique SANSAS, André BAJON, Éric DAUBERT, Caroline BRUNEAU
Communes associées	James MEREALUX, Viviane TEULÉ
Villes-portes	Jérôme DELESALLE

Avaient donné procuration : Catherine VINGTRINIER à Hélène LÉON, Marie-Pierre DESBONS à Jérôme DELESALLE
Étaient également présents : Miguel NIMIRF, Yaël SMERZ, Denis CABIRAN, Evelyne BROATCH, Rémy HERMAN, Fabienne LASPORTES, Aurélie COUEILLE, Anaëlle SAVOURET, Nathalie DUCAY, Véronique SOURIGUERE, Marc LALUE, Laurence GOMEZ, Géraldine ABADIE FERRERE, Guillaume ADER, André PAU, Florence HERBODEAU, Karine BESSÉ, Mireille LAFARGUE, Sophie BANCON, Elsa METTAY, Sophie PERRIER

Désignation du secrétaire de séance :

M. Roger BREIL est nommé secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- I- Ouverture du Comité syndical
 - Désignation du secrétaire de séance
 - Adoption du PV du dernier Comité syndical
- II- Installation du Comité syndical
- III- Élection du Président
- IV- Élection du Bureau syndical
 - Élection des membres du Bureau
 - Détermination du nombre de Vice-présidents
 - Élection des Vice-présidents
- V- Création des cellules de pilotage thématiques
- VI- Avancement de la démarche de création du PNR
- VII- Agenda et questions diverses

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

Délibération 2026_CS03_01

Installation du Comité syndical

La séance est ouverte par Madame Céline SALLES, Présidente par intérim du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac, qui demande au doyen d'âge de l'Assemblée, Monsieur Jean-Loup ARENOU, de présider l'installation du Comité syndical.

Monsieur Jean-Loup ARENOU présente la composition du Comité syndical conformément aux statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, qui est composé des représentants de la Région (4), du Département (5), des 6 intercommunalités (30), des 118 communes membres adhérentes, des 3 communes associées et des 2 villes-portes (1 par commune), soit 162 représentants au total.

Il propose de prendre acte de la nomination des délégués et de les déclarer installés dans leurs fonctions.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la nomination des délégués titulaires et suppléants
- **DE DÉCLARER** les délégués installés dans leurs fonctions

Délibération 2026_CS03_02

Élection du Président

M. Jean-Loup ARENOU, doyen d'âge de l'Assemblée, préside la séance et informe les membres du Comité syndical qu'ils sont réunis en vue de procéder à l'élection du Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac.

Il donne lecture de l'article 15 des statuts du Syndicat mixte :

- Le Président est élu par le Comité syndical, au scrutin secret uninominal à deux tours, à la majorité absolue. La majorité relative est requise au troisième tour, l'élection étant acquise au plus âgé en cas d'égalité des voix.
- Pendant l'élection du nouveau Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge.
- Les candidatures à la présidence du Syndicat doivent être déposées au moins 15 jours avant l'élection au siège du Syndicat mixte, où elles seront tenues à la disposition de tous les membres du Syndicat mixte.

La candidature de Céline SALLES, Présidente de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, a été reçue le 28 mai 2026 au siège du Syndicat mixte.

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

Le Président de séance invite les membres à procéder à l'élection du Président à scrutin secret uninominal à deux tours, à la majorité absolue.

Candidat déclaré :

- Madame Céline SALLES

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE :

- **DE PROCLAMER** Madame Céline SALLES, Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installée.

Madame Céline SALLES, Présidente du Syndicat mixte précise que la composition du Bureau syndical est définie à l'article 13 des statuts. Le Bureau est composé de 27 représentants titulaires avec voix délibératives : Région Occitanie (2), Département (2), Communautés de Communes et d'Agglomération (12), Communes (11), ainsi que des suppléants.

Elle précise les modalités d'élection des membres du Bureau prévues par les statuts du Syndicat mixte :

- Le Comité syndical élit en son sein un Bureau de 27 membres sur proposition de liste du Président.
- Les délégués au Bureau sont obligatoirement des membres titulaires du Comité syndical. Leur mandat prend fin dans les mêmes conditions que celui des membres du Comité syndical.
- L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple.
- Le Bureau est composé de 27 représentants avec voix délibérative.

La Présidente propose la liste suivante de membres titulaires et suppléants pour le Bureau syndical, qu'elle met ensuite au vote du Comité syndical.

Collège de la Région Occitanie (2 titulaires et 2 suppléants)

	Titulaire	Suppléant
Région Occitanie	ABADIE Muriel CARCHON Séverine	CAZAUBON Jean-Louis CADORÉ Éric

Collège du Département du Gers (2 titulaires et 2 suppléants)

	Titulaire	Suppléant
Département du Gers	CASALÉ Françoise BONNE Camille	BRET Philippe SALERS Jean-Pierre

Collège des Intercommunalités (12 titulaires et 12 suppléants)

Intercommunalité	Titulaire	Suppléant
	SALLES Céline	LARTIGUE Nicolas
Astarac Arros en Gascogne	LAHILLE Sylvie	CHARLIER Philippe
	LARY Joël	CANO Pierre
Cœur d'Astarac en Gascogne	MENDES Antoine	BRONNER Michel
	DOREY Bernard	LECHIGUERO André
	ARENOU Jean-Loup	PUGNETTI Christophe
Val de Gers	BREIL Roger	BARASZ Olivier
	LALANNE Philippe	ROUSSEAU Corinne
	ADELBRECHT Roger	BONNET Éric
Grand Auch Cœur de Gascogne	SAMALENS Jérôme	MASCARENC Véronique
Coteaux Arrats Gimone	MONLIBOS Bernard	BONNOTTE Michel
Artagnan en Fezensac	NETO Barbara	PEFFAU Philippe

Collège des Communes (11 titulaires et 9 suppléants)

Intercommunalité	Titulaire	Suppléant
Communes Astarac Arros en Gascogne	LADOIS Claudine	JOYE David
	MONSERRAT Francis	VERDIER Christian
Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	LAFAY Christine	BLANCAFORT Fabien
	AUGE Michel	ROSSET Gilles
Communes Val de Gers	BONNET Thierry	BALAS Max
	MICHELIN Pierre	JEANNE Jean-Pierre
Communes Grand Auch Cœur de Gascogne	BLAY Jean-Michel	DUCOS Alain
Communes Coteaux Arrats Gimone	SERIN Jacques	RAMOUNEDA Patrice
Communes Artagnan en Fezensac	LEON Hélène	HUSSON Xavier
Ville-porte Marciac	Jérôme DELESSALE	//
Ville-porte Auch	Marie-Pierre DESBONS	//

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE :

- D'ÉLIRE la liste des membres titulaires et suppléants du Bureau syndical, telle que présentée ci-dessus.

Le Bureau syndical inclut, en son sein, les Vice-Présidents, dont le nombre est défini par délibération du Comité syndical.

La Présidente propose ainsi au Comité syndical de déterminer le nombre de Vice-Présidents, conformément à l'article 16 des statuts du Syndicat mixte :

- Les Vice-Présidents, dont le nombre sera défini par délibération du Comité syndical, sont membres titulaires du Comité syndical et élus représentants titulaires au Bureau syndical.

La Présidente propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 7 et met au vote cette proposition.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE FIXER** le nombre de Vice-Présidents à 7.

La Présidente propose de procéder aux élections des Vice-Présidents selon les modalités prévues à l'article 16 des statuts :

- Les Vice-présidents sont élus par le Comité syndical, au scrutin secret uninominal à deux tours, à la majorité absolue. La majorité relative est requise au troisième tour, l'élection étant acquise au plus âgé en cas d'égalité des voix.

1^{er} vote : Élection du premier Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du premier Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Roger BREIL

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

2^{ème} vote : Élection du deuxième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du deuxième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Antoine MENDES

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

3^{ème} vote : Élection du troisième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du troisième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Madame Muriel ABADIE

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

4^{ème} vote : Élection du quatrième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du quatrième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Madame Françoise CASALÉ

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

5^{ème} vote : Élection du cinquième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du cinquième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Jean-Michel BLAY

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

6^{ème} vote : Élection du sixième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du sixième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Jacques SERIN

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

7^{ème} vote : Élection du septième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du septième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Madame Barbara NETO

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE PROCLAMER** Mr Roger BREIL, premier Vice-Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mr Antoine MENDES, deuxième Vice-Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mme Muriel ABADIE, troisième Vice-Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et la déclare immédiatement installée ;
- **DE PROCLAMER** Mme Françoise CASALÉ, quatrième Vice-Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et la déclare immédiatement installée ;

- Amendements en cours du projet de Charte en vue d'élaborer la Version 3

➔ Étape d'information des équipes municipales

- 6 réunions territoriales d'information et échanges sur le projet de PNR à destination des élus
- Documents d'information synthétiques en cours de finalisation

➔ Enquête publique

- Affichage officiel et outils d'information dans chaque commune
- 3 réunions publiques en septembre à destination des habitants
- Informations dans la presse, sites internet, panneau pocket....

➔ Étape finale

- Finalisation des derniers éléments à l'automne 2026 : version 4, programme d'actions triennal et financement, statuts et emblème
- Avis final du Ministère
- Délibérations finales des collectivités
- Décret du 1^{er} ministre

Agenda

➔ Réunions territoriales

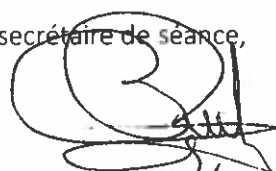
- Lundi 22 juin à Riguepeu à 18h
- Mardi 23 juin à Villefranche-d'Astarac à 18h30
- Lundi 29 juin à Castelnau-Barbarens à 18h30
- Mardi 30 juin à Sainte-Dode à 18h30
- Lundi 06 juillet à Estipouy à 18h30
- Mardi 07 juillet à Durban à 18h30

➔ Bureau syndical : mercredi 01 juillet à Mirande à 18h30

➔ Comité syndical : jeudi 09 juillet à Mirande à 18h30

Le diaporama est disponible sur demande et mis en ligne dans l'espace élus.

Le secrétaire de séance,


 Roger BREIL

Approuvé le 09 juillet 2026

La Présidente,


 Céline SALLES

- **DE PROCLAMER** Mr Jean-Michel BLAY, cinquième Vice-Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mr Jacques SERIN, sixième Vice-Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mme Barbara NETO, septième Vice-Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et la déclare immédiatement installée.

Délibération 2026_CS03_06 Création et composition des cellules de pilotage thématiques

Le Président rappelle qu'un des enjeux majeurs de la réussite du projet de PNR est l'implication des élus et des acteurs, afin de susciter la mise en œuvre d'actions et projets sur le territoire, en cohérence avec la Charte du projet de PNR de l'Astarac.

La Présidente propose au Comité syndical de mettre en place des cellules de pilotage thématiques qui constituent des instances de coordination et de pilotage politique du Syndicat mixte :

- Construire collectivement les positions, orientations qui seront proposées au bureau ;
- Piloter et porter politiquement l'entrée thématique ;
- Représenter le projet de PNR lors de certaines rencontres et réunions ;
- Rencontrer les partenaires clés sur certains points d'approfondissements nécessaires ou pour la préparation de certains projets partenariaux ;
- S'assurer sur l'entrée thématique d'un bon relais territorial sur l'ensemble du périmètre de projet, faire remonter les questionnements.

Il est proposé de constituer les 5 cellules de pilotage thématiques suivantes :

- Aménagement, Paysages, Climat ;
- Patrimoines naturels et culturels ;
- Agroécologie, Eau, Filières agricoles ;
- Attractivité, Qualité de vie ;
- Mobilisation, Stratégie.

Ces cellules de pilotage thématiques sont réunies autant que de besoin. Elles sont composées de 10-15 personnes, délégués titulaires et suppléants du Syndicat mixte de préfiguration.

La composition des cellules de pilotage thématiques est précisée en annexe de la présente délibération. Il est possible, en cours de mandat, à tout délégué titulaire ou suppléant de demander à rejoindre l'une de ces cellules.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE CONSTITUER** les 5 cellules de pilotage thématiques présentées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des délégués au sein des cellules de pilotage thématiques, tel qu'indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations :

Avancement de la démarche

➤ Étapes clés franchies

- Avis favorable du Préfet de Région le 09/02/26 sur le projet de Charte et avis favorables à l'unanimité de la FNPNR et du CNPN
- Avis favorable de l'autorité environnementale en date du 11/06/26 avec des recommandations